COMPTE RENDU PARTIEL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 DECEMBRE 2019

L'an 2019, le 20 décembre, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 13 décembre 2019, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de Conseillers votants : 32 (31 du point 216 au point 227)

αααααααααααααααααααα

2019/197 - Rapport annuel 2019 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport 2019 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de la ville de Saint-Jean de Braye.

2019/198 - Budgets Primitifs 2020
Le conseil municipal approuve les budgets primitifs 2020, de la manière suivante :
- Budget Général : 26 voix pour et 6 contre (Monsieur DELPORTE, Madame TISSERAND, Madame GAUTHIER, Monsieur MALLARD, Madame HUET, Monsieur ROBIN)
- Budget Miramion : à l'unanimité

2019/199 - Clôture du budget annexe Immeuble
Par 26 voix pour et 6 contre (Monsieur DELPORTE, Madame TISSERAND, Madame GAUTHIER, Monsieur MALLARD, Madame HUET, Monsieur ROBIN), le conseil municipal décide de procéder à la clôture du budget annexe Immeuble au 31 décembre 2019.

2019/200 - Clôture du budget annexe Interventions Economiques
A l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à la clôture du budget annexe Interventions Economiques au 31 décembre 2019.

2019/201 - Modalités d'attribution des subventions aux associations
A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser l'attribution des subventions aux associations comme présenté.

2019/202 - Restructuration de l'école maternelle primaire Jean Zay — Clôture de l'autorisation de programme et de crédits de paiement
A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter la délibération d'autorisation de programme et de crédits de paiement relative à la restructuration de l'école maternelle primaire Jean Zay comme suit :

Global AP	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
4 870 559	97 008	2 640	5 736	86 532	1 512 299	901 670	2 121 744	142 930

2019/203 - Acquisition et aménagement d'une maison de santé et de locaux administratifs aux Longues Allées — Clôture de l'autorisation de programme et de crédits de paiement
A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la clôture de l'AP/CP relative à l'acquisition et l'aménagement d'une maison de santé et de locaux administratifs aux Longues Allées pour un montant définitif de 3 670 000 euros TTC.

2019/204 - Domaine de Miramion – Projet maison - Modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiement
A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter la délibération d'autorisation de programme et de crédits de paiement « Domaine de Miramion – projet maison » comme suit :

Global AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
1 047 419	108	19 430	0	12 702	84 579	90 000	840 600

2019/205 - Domaine de Miramion – Projet dépendances - Modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiement
A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter la délibération d'autorisation de programme et de crédits de paiement « Domaine de Miramion – projet dépendances » comme suit :

Global AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
1 060 380	0	0	21 600	12 780	883 070	142 930

2019/206 - Approbation d'une charte des mariages
A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter la charte des mariages présentée.

2019/207 - Convention Festiv'Elles 2020
A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le maire à signer la convention présentée.

2019/208 - Convention d'application annuelle 2020 entre la ville et l'association « Tu Connais la Nouvelle ? »
A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver les termes de la convention d'application annuelle 2020 avec l'association « Tu Connais la Nouvelle ? » et d'autoriser Madame le maire à signer la convention annuelle 2020.

2019/209 - Subvention d'équilibre de la Guinguette du Parc des Longues Allées – Eté 2019 – Association Aabraysie Développement
A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le maire à verser une subvention de 5 500 € à Aabraysie Développement pour l'exploitation de la Guinguette 2019.

2019/210 - Signature d'un Projet Artistique et Culturel de Territoire intercommunal avec la ville de Semoy
A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le maire à signer la convention de mise en œuvre d'un PACT intercommunal avec la commune de Semoy.

2019/211 - Reconduction de la convention d'objectif « Cabane à Dons » entre la ville et le Sel Abrayliens
Par 30 voix pour et 2 abstentions (Madame GAUTHIER et Monsieur MALLARD), le conseil municipal décide d'approuver la reconduction de la convention d'objectif avec le Sel Abrayliens

pour la gestion de la Cabane à Dons et d'autoriser Madame le maire à signer la dite convention.

2019/212 - Renouvellement de la convention d'objectifs entre la ville et la SMOC GENERALE
A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le maire à signer la convention d'objectifs avec la SMOC GENERALE pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature.

2019/213 - Subvention exceptionnelle – Association des Jeunes Sapeurs Pompiers Orléans Sud Loire
A l'unanimité, le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 180 € à l'association des Jeunes Sapeurs Pompiers du CSP Orléans Sud Loire pour accompagner la formation d'un jeune abraysien dans sa formation afin obtenir le brevet national de Jeune Sapeur Pompier.

2019/214 -Dissolution du SIVOM scolaire du secteur de Saint-Jean de Braye
A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la dissolution anticipée du SIVOM scolaire du secteur de Saint-Jean de Braye à la date du 28 février 2020, d'approuver le principe d'une cotisation de la ville de Saint-Jean de Braye en année pleine pour le budget 2020 du SIVOM. Ces cotisations seront reversées à la ville de Chécy dans le cadre du budget de clôture du SIVOM, afin que cette collectivité puisse financer les travaux de rénovation du gymnase ; de soutenir la demande de subvention qui sera déposée auprès du Conseil Départemental dans le cadre du contrat départemental de soutien aux projets structurants (Volet 2 - Investissement d'intérêt supra-communal), pour compléter le financement des travaux de réfection du gymnase Mendès France de Chécy.

2019/215 - Convention annuelle Ville-CEMEA - Convention d'objectifs et de moyens avec mise à disposition précaire et révocable d'une maison individuelle située 37 rue de la Godde et de salles de réunions à l'association CEMEA
A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la convention 2020 entre la ville et l'association CEMEA et d'autoriser Madame le maire à signer ladite convention.

2019/216 - Approbation du programme d'actions 2018-2023 de la nouvelle Charte Agricole d'Orléans Métropole
A l'unanimité, d'approuver le nouveau programme d'actions « Pour une agriculture urbaine durable - Charte agricole 2018-2023 » sur le territoire d'Orléans Métropole, et d'autoriser Madame le maire à signer le nouveau programme d'actions charte agricole.

2019/217 - ZAC du Hameau – avenant 5 au traité de concession d'aménagement
A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le maire à signer tous les actes relatifs à l'avenant 5 à la concession d'aménagement en vue de la réalisation de la ZAC du Grand Hameau.

Information - Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

2019/218 - Rapport d'activité 2018 et développement durable d'Orléans Métropole
A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités et développement durable 2018 d'Orléans Métropole.

2019/219 - Cession d'un bien immobilier – 7 passage de l'Hôtel de Ville
A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la cession du local commercial situé 7 passage de l'Hôtel de Ville pour un montant de 100 000 € à la SCI BEATO n° Siren 530997998 - domiciliée 9 rue des Trois Clés à Saint-Jean de Braye - représentée par Monsieur Francisco

Augusto RUA, Madame Maria Adelina RUA, Monsieur Jorge RUA, Madame Nelly GUILLAUME RUA, et d'autoriser Madame le maire à accomplir toutes les formalités liées à la cession de ladite parcelle.

2019/220 - Maison des Longues Allées - Avenant au bail professionnel n°2019-26 avec la SISA Abraysienne
A l'unanimité, le conseil municipal décide de modifier par avenant l'article 3-2 du bail professionnel signé le 27 avril 2018, et d'autoriser Madame le maire à signer l'avenant au bail professionnel.

2019/221 - Acquisition d'assiette foncière du Gymnase Saint-Exupéry, rue Jean Zay au département du Loiret
A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section BH n°648, d'une superficie de 56 m², à titre gratuit, issue du patrimoine du département du Loiret, dont le siège social est situé 15 rue Eugène Vignat à Orléans (45000), représenté par Marc GAUDET, son président, et d'autoriser Madame le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'acquisition.

2019/222 - Acquisition d'assiette foncière du gymnase et du terrain de sport Saint-Exupéry au SIVOM
A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section BH n°652, d'une superficie de 3 424 m², à titre gratuit, issue du patrimoine du SIVOM, dont le siège social est situé 43 rue de la Mairie à Saint-Jean de Braye (45800), représenté par Vanessa SLIMANI, Présidente, et d'autoriser Madame le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'acquisition.

2019/223 - Acquisition d'assiette foncière du gymnase Karine Boucher, rue du Petit Bois au SIVOM
A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver l'acquisition des parcelles ci-dessus définies, à titre gratuit, issues du patrimoine du SIVOM, dont le siège social est situé 43 rue de la Mairie à Saint-Jean de Braye (45800), représenté par Vanessa SLIMANI, Présidente, et d'autoriser Madame le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'acquisition.

2019/224 - Rétrocession d'assiette foncière au profit du département du Loiret- Collège Pierre de Coubertin - Avenue Pierre Mendès France
A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la cession de la parcelle cadastrée section BM n°15, d'une superficie de 1 457 m², à titre gratuit, au profit du département du Loiret, dont le siège social est situé 15 rue Eugène Vignat à Orléans (45000), représenté par Marc GAUDET, son président, et d'autoriser Madame le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires.

2019/225 - Constitution d'une servitude de réseaux d'eaux pluviales du gymnase Karine Boucher entre le Conseil Départemental du Loiret et la ville
A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la signature de l'acte authentique constatant la servitude.

2019/226 - Délimitation entre le domaine public communal et le domaine public fluvial de l'État - Canal d'Orléans - Accord de la commune
Dans le cadre du transfert du domaine public fluvial du canal d'Orléans de l'État, Direction Départementale des Territoires, au Département du Loiret, A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord au projet de délimitation du domaine public fluvial et du domaine public communal non cadastré ; et autorise Madame le maire à signer toutes pièces inhérentes aux opérations de délimitation du domaine public fluvial du canal d'Orléans.

2019/227 - Approbation et avis sur une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme
A l'unanimité, le conseil municipal décide de prendre acte du résultat de la concertation sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme telle que présentée dans le rapport de présentation ci-annexé, et de donner un avis favorable à l'approbation de la procédure de modification par le conseil métropolitain.

2019/228 - Subvention exceptionnelle 2019 – LA RESSOURCE AAA
Par 30 voix pour et 2 abstentions (Madame GAUTHIER et Monsieur MALLARD), le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association La Ressource AAA pour soutenir l'association dans ses activités.

2019/229 - Demande de garantie d'emprunt – SCALIS – Acquisition en VEFA de 17 logements - Avenue Pierre et Marie Curie à Saint-Jean de Braye – Financement de 13 logements
A l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder sa garantie de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 161 786 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat N°101665 constitué de 5 lignes du prêt.

2019/230 - Demande de garantie d'emprunt – SCALIS – Acquisition en VEFA de 17 logements - Avenue Pierre et Marie Curie à Saint-Jean de Braye – Financement de 4 logements
A l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder sa garantie de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 552 744 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat N°101675 constitué de 4 lignes du prêt.

2019/231 - Mise à jour du tableau des effectifs au 31 décembre 2019
A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2e classe temps plein par transformation d'1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives temps plein, et 1 poste de rédacteur territorial temps plein par transformation d'1 poste de rédacteur principal de 1e classe temps plein et d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs au 31 décembre 2019.

2019/232 - Mise à jour du tableau des effectifs au 1er janvier 2020
A l'unanimité, le conseil municipal décide de supprimer 1 poste d'adjoint technique principal de 1re classe territorial temps plein et 3 postes d'adjoint technique territorial temps plein et de créer 1 poste d'adjoint technique principal de 1re classe temps non complet 80 % ; et d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs au 1er janvier 2020.

2019/233 - Mise à jour du tableau des emplois au 1er janvier 2020
A l'unanimité, le conseil municipal décide d'actualiser le tableau des emplois du 1er janvier 2020 en modifiant l'appellation ou la catégorie de l'emploi (1 chef de service aménagement et développement durable (cotation G4) - 1 responsable état civil élections cimetière en A et B (cotation G4) - 1 responsable courrier + assistante Directeur Général des Services en B (cotation G5)) et en supprimant les emplois suivants (1 adjoint au directeur des services techniques-administratif (cotation G3) et 7 contrats emploi d'avenir (cotation « NON CONCERNÉ »)) et d'approuver la mise à jour du tableau des emplois au 1er janvier 2020.

2019/234 - Recrutement d'un chargé de mission médiateur – service Prévention
A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le maire, conformément aux dispositions de l'article 3 II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, à signer un contrat à temps complet, d'un

an à compter du 1er janvier 2020, avec l'agent et de le rémunérer en référence au cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux.

2019/235 - Subvention au Comité des Œuvres Sociales (COS) pour l'année 2020
A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le maire à attribuer au Comité des Œuvres Sociales une subvention de 116 000 € pour l'année 2020 correspondant à 1% des charges de personnel estimées au 31 décembre 2019, qui sera réajustée après la validation du compte administratif 2019, et d'autoriser Madame le maire à verser en janvier 2020, 60% des 116 000 euros soit 69 600 euros, et le solde réajusté sur la base du compte administratif 2019 en juin 2020.

2019/236 - Actualisation du régime indemnitaire des agents de police municipale - Indemnité d'Administration et de Technicité
A l'unanimité, le conseil municipal décide d'actualiser l'Indemnité d'Administration et de Technicité pour les agents de police municipale, selon les modalités exposées à compter du 1er janvier 2020.

2019/237 - Recrutement d'un psychologue au service Petite Enfance
A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le maire, en l'absence de titulaire correspondant au profil de poste, conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, à signer un contrat à temps non complet, 15 heures hebdomadaires, de deux ans à compter du 1er janvier 2020, avec l'agent et de le rémunérer en référence au cadre d'emplois des psychologues territoriaux.

2019/238 - Recrutement d'un conseiller en insertion professionnelle contractuel pour le service de l'Arche Abraysienne
A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le maire, conformément aux dispositions de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, à signer un contrat à temps complet d'une durée d'un an, renouvelable une fois, à partir du 1er janvier 2020, avec l'agent et de le rémunérer en référence au cadre d'emplois des assistants sociaux-éducatifs territoriaux.

2019/239 - Recrutement d'un agent contractuel pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi permanent d'adjoint au référent périscolaire pour le service Animation Enfance – Direction FAMILLES
A l'unanimité, le conseil municipal décide de recruter un agent contractuel à partir du 18 janvier 2020 pour une période de 1 an, et d'autoriser Madame le maire conformément aux dispositions de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, à signer le dit contrat d'une durée de 1 an, à partir du 18 janvier 2020 dans le cadre des adjoints d'animation territoriaux et de le rémunérer dans le même cadre d'emplois.

2019/240 - Recrutement d'un contractuel pour faire face à un besoin temporaire au service peinture du Centre Technique Municipal
A l'unanimité, le conseil municipal décide de recruter un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité à partir du 1er janvier 2020 pour une période de 6 mois, et d'autoriser Madame le maire conforment aux dispositions de l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, à signer le dit contrat d'une durée de 6 mois, renouvelable 1 fois, à partir du 1er janvier 2020 dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux. La rémunération de l'intéressé sera fixée en référence au grade de l'échelle C1.

2019/241 - Mise à jour des indemnités d'astreintes de la ville de Saint-Jean de Braye
A l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre à jour le régime des astreintes de la collectivité selon les modalités exposées, et d'appliquer les taux comme ci-dessus à compter du 1er janvier 2020. Il conviendra de réévaluer les montants des indemnités indiqués ci-dessus en cas de changement des montants de référence.

2019/242 - Recrutement d'un contractuel pour assurer les missions de technicien d'exploitation informatique
A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Madame la maire, conformément aux dispositions de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, à signer un contrat à temps complet d'une durée de 1 an renouvelable 1 fois, à partir du 4 février 2020, avec l'agent et de le rémunérer en référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

2019/243 - Modalités de remboursement des indemnités de mission lors des déplacements des agents
A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le nouveau taux de remboursement forfaitaire fixé à 17,50 € relatif aux frais de repas pour mission ou formation des agents de la collectivité et son entrée en vigueur le 1er janvier 2020. Le taux sera revalorisé automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.

2019/244 - Requalification de plusieurs contrats de travail sur une même période pour un agent en un seul contrat de travail - délibération modificative
A l'unanimité, le conseil municipal décide d'abroger la délibération n°2019/157 du 27 septembre 2019 en ce qu'elle comporte une erreur dans le temps de travail pour la période du 8 janvier 2014 au 1er août 2014, de créer un emploi d'animateur pour accroissement d'activité de 8 janvier 2014 au 1er août 2014, temps non complet 85% et - d'autoriser Madame le maire, conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, à signer les contrats à temps non complet pour la période référencée, avec l'agent et de le rémunérer en référence au cadre d'emplois des adjoints d'animation ou techniques territoriaux.

2019/245 - Requalification de plusieurs contrats de travail sur une même période pour un agent en un seul contrat de travail
A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un emploi d'animateur pour accroissement d'activité de septembre 2018 à août 2019, temps non complet 90% et de août 2016 à septembre 2017, temps non complet 35% ; et d'autoriser Madame le maire, conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, à signer les contrats à temps non complet de chaque période référencée, avec l'agent et de le rémunérer en référence au cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux.

2019/246 - Requalification de plusieurs contrats de travail sur une même période pour un agent en un seul contrat de travail
A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un emploi d'animateur pour accroissement d'activité de septembre 2018 à août 2019, temps non complet 80%, de août 2016 à avril 2017, temps non complet 80%, de mars 2016 à juillet 2016, temps non complet 75% et d'autoriser Madame le maire, conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, à signer les contrats à temps non complet de chaque période référencée, avec l'agent et de le rémunérer en référence au cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux.

2019/247 - Requalification de plusieurs contrats de travail sur une même période pour un agent en un seul contrat de travail

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un emploi d'animateur pour accroissement d'activité de septembre 2018 à août 2019, temps non complet 75%, de septembre 2017 à août 2018, temps non complet 85% et d'autoriser Madame le maire, conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, à signer les contrats à temps non complet de chaque période référencée, avec l'agent et de le rémunérer en référence au cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux.

2019/248 - Requalification de plusieurs contrats de travail sur une même période pour un agent en un seul contrat de travail

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un emploi d'animateur pour accroissement d'activité - du 13/09/2010 au 22/10/2010, TNC 23% - du 03/11/2010 au 17/12/2010, TNC 23% - du 03/01/2011 au 18/02/2010, TNC 23% - du 07/03/2011 au 15/04/2011, TNC 23% - du 02/05/2011 au 01/07/2011, TNC 23% - du 05/09/2011 au 21/10/2011, TNC 23% - du 02/11/2011 au 04/12/2011, TNC23% - du 10/12/2011 au 16/12/2011, TNC23% - du 03/01/2012 au 24/02/2012, TNC23% - du 12/03/2012 au 20/04/2012, TNC23% - du 07/05/2012 au 05/07/2012, TNC23% - du 04/09/2012 au 26/10/2012, TNC23% - du 12/11/2012 au 21/12/2012, TNC23% - du 07/01/2013 au 15/02/2013, TNC23% - du 04/03/2013 au 12/04/2013, TNC23% - du 29/04/2013 au 30/04/2013, TNC23% - du 04/11/2013 au 29/11/2013, TNC23% - du 05/12/2011 au 09/12/2011, 100% - du 02/12/2013 au 20/12/2013, TNC 50% - du 06/01/2014 au 21/02/2014, TNC 50% - du 10/03/2014 au 18/04/2013, TNC 50% - du 05/05/2014 au 04/07/2014, TNC 50% - du 04/09/2014 au 17/10/2014, TNC40% - du 03/11/2014 au 19/12/2014, TNC40% - du 05/01/2015 au 20/02/2015, TNC40% - du 09/03/2015 au 24/04/2015, TNC40% - du 11/05/2015 au 07/07/2015, TNC40% - du 01/09/2015 au 16/10/2015, TNC50% - du 02/11/2015 au 18/12/2015, TNC50% - du 04/01/2016 au 05/02/2016, TNC50% - du 22/02/2016 au 01/04/2016, TNC50% - du 18/04/2016 au 05/07/2016, TNC50% et d'autoriser Madame le maire, conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, à signer les contrats à temps non complet de chaque période référencée, avec l'agent et de le rémunérer en référence au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Fait à Saint-Jean de Braye, le 23 décembre 2019

Pour le maire et par délégation,
l'adjointe déléguée
aux affaires et moyens généraux

MAIRIE de St JEAN de BRAYE
LOIRET

Colette MARTIN-CHABBERT

Affiché le 26 DEC. 2019

Retiré le